

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures Office du personnel de l'Etat Service de l'évaluation, du système de rémunération et de l'expertise métiers	DÉFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 19.2.2007	Date de révision 01.05.2023	Date de mise en application 1.1.2007
1. Dénomination de la fonction Diététicien-diététicienne			Code fonction 7.04.054
2. But de la fonction Assurer une prise en charge des soins nutritionnels des personnes de tous les âges dans un but préventif, curatif, palliatif, éducatif ou de réadaptation. Contribuer au maintien ou à la restauration de l'état de santé, de la qualité de vie et du bien-être des personnes par la nutrition.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment d'/de : - Evaluer l'état nutritionnel et l'analyser ; - Élaborer un diagnostic nutritionnel et en assurer le suivi ; - Assurer l'élaboration, la coordination et la supervision du plan de soin nutritionnel individuel ; le réévaluer et l'adapter ; - Accompagner la personne et ses proches dans le projet thérapeutique ; - Participer à des groupes de travail et colloques interdisciplinaires ; animer des groupes thérapeutiques ; - Travailler en interdisciplinarité avec les autres professionnel-le-s ; - Concevoir et animer ponctuellement des sessions de formations ; - Promouvoir les bonnes pratiques nutritionnelles auprès des équipes pluridisciplinaires ; - Contribuer à la recherche clinique dans le domaine de la santé et de nutrition (élaboration de protocoles, récoltes de données, etc.) ; - Veiller à l'utilisation appropriée et sécuritaire des appareils utilisés.			
4. Exigences de la fonction Bachelor HES en nutrition et diététique.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	B	H	B	G	Cl. max. 15
Points	43	6	42	8	41	Total 140